

**EXTRAIT du REGISTRE des
DELIBERATIONS de la COMMISSION PERMANENTE**

Séance du 20 juillet 2011

CP 11/07-17

L'an deux mil onze, le 20 juillet à 11 h 00, les membres de la Commission Permanente légalement convoqués se sont réunis à la mairie de Verdun-sur-Garonne sous la présidence de M. Jean-Michel BAYLET, Président du Conseil Général. Après avoir constaté le quorum légal, la Commission Permanente peut valablement délibérer.

Étaient présents : MM. Albert, Roger, Hébral, Lavabre, Capayrou et Quéreilhac ;

Absents ayant donné procuration de vote : MM. Empociello, Massip, Gonzalez, Descazeaux, Roset et Marty ;

Excusés : MM. Cambon et Moignard.

CENTRE UNIVERSITAIRE DE TARN-ET-GARONNE

**CONVENTIONS DE PARTENARIAT CONCERNANT
LES LICENCES PROFESSIONNELLES**

**« MANAGEMENT EUROPEEN D'UNE STATION FRUITIERE
ET LEGUMIERE »
«GESTION DE MANAGEMENT D'UNE UNITE COMMERCIALE
SPECIALITE PRODUITS ALIMENTAIRES »**

**Entre
L'UNIVERSITE TOULOUSE I CAPITOLE
et
L'EPLEA MONTAUBAN-CAPOU
et
LE CONSEIL GENERAL DE TARN-ET-GARONNE**

Depuis 1994, première rentrée universitaire en Tarn-et-Garonne, le projet de développement et de partenariat en matière d'enseignement supérieur en Tarn-et-Garonne est largement avancé ; les nouvelles extensions pédagogiques confirment l'orientation des enseignements vers la professionnalisation et l'ouverture au monde du travail.

Dans cette démarche, l'Université Toulouse I Capitole, l'EPLEA Montauban-Capou et le Conseil Général de Tarn-et-Garonne ont convenu d'un fonctionnement partenarial des licences professionnelles « Management européen d'une station fruitière et légumière » et « Gestion de management d'une unité commerciale, spécialité « produits alimentaires » ».

Les conventions sus-citées concernent le fonctionnement des formations et précisent la nature du partenariat avec le Conseil général de Tarn-et-Garonne, soit :

- la mise à disposition de salles de cours du centre universitaire de Tarn-et-Garonne pour les enseignements magistraux,
- l'accès des étudiants à la médiathèque Montauriol et à la restauration du site universitaire.

Aucun frais pédagogique n'est supporté par le Conseil Général de Tarn-et-Garonne.

Dans ces conditions, je vous demande de bien vouloir m'autoriser à signer au nom du Département les conventions de partenariat.

DECISION de la COMMISSION PERMANENTE

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu la délibération du Conseil Général du 21 avril 2011 portant délégation d'attributions à la Commission Permanente,

Après en avoir délibéré,

LA COMMISSION PERMANENTE :

- Approuve les conventions à intervenir entre l'Université Toulouse I Capitole, l'EPLEA Montauban-Capou et le Conseil Général de Tarn-et-Garonne convenant d'un fonctionnement partenarial des licences professionnelles « Management européen d'une station fruitière et légumière » et « Gestion de management d'une unité commerciale, spécialité « produits alimentaires » et précisant la nature du partenariat avec le Conseil général de Tarn-et-Garonne, soit :
 - . la mise à disposition de salles de cours du centre universitaire de Tarn-et-Garonne pour les enseignements magistraux,
 - . l'accès des étudiants à la médiathèque Montauriol et à la restauration du site universitaire ;

- Précise qu'aucun frais pédagogique n'est supporté par le Conseil Général de Tarn-et-Garonne ;
- Autorise Monsieur le Président à signer ces conventions de partenariat, au nom et pour le compte du département.

Adopté à l'unanimité.

Le Président,